

**L'an deux mil quinze, le 25 septembre** à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUFORT, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Thérèse PECHER, Maire.

**Etaient présents** : Thérèse PECHER, Maire, Bernard ARBONNIER, Dominique VERCLYTTE, Pierre BOUCNEAU, Adjoint, André RIVART, Conseiller Municipal Délégué, Maurice APPLINCOURT, Jean-Luc BLAMPAIN, Franck EBEL, Ludovic JEROME, Alice RENSON, Josée PAQUET, Francine ROSIER, Annie VEY

**Etaient absents et excusés avec procuration** :

**Etaient absents** : Mallory TUTIN, Jean- Jacques VAN DEN BROECK

**Absents excusés** :

**Nombre de conseillers** :

<b>En exercice : 15</b>	<b>présents : 13</b>	<b>Votants : 13</b>
-------------------------	----------------------	---------------------

**Convocation faite le 18 septembre 2015**

**Secrétaire de séance** : Dominique VERCLYTTE

### **Ordre du jour**

## **DELIBERATIONS :**

**Adhésion SIDEN-SIAN** avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif » et des compétences « Eau Potable » de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne), des communes de Quiéry-La-Motte, d'Auxi-Le-Château et d'Hendecourt-Les-Cagnicourt (Pas-De-Calais).

**Voté pour à l'unanimité**

### **Défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

La CAMVS a décidé de ne pas conserver cette compétence facultative et de la restituer à la commune. SIDEN-SIAN peut prendre en charge la gestion de ce domaine moyennant une contribution calculée sur la base d'un coefficient appliqué au poids de la population soit 3€ par habitants. Transfert de compétence/SIDEN-SIAN conformément aux dispositions visées sous le sous-article IV.5 des statuts.

**Voté pour à l'unanimité**

### **Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

Actualisation des dispositions relatives à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Il n'a pas lieu de délibérer. La commune bénéficie du taux de plein droit de 1 %, appliqué aux communes qui font partie d'un plan local d'urbanisme.

## **Avis domanial /100 m2/Proposition de LERNOULD pour acquisition au n°1 Jules Ferry**

Sur le plan juridique, la parcelle doit intégrer le domaine privé communal si celle-ci se trouve sur le domaine public. Il conviendra alors de procéder à sa désaffectation et de la déclasser avant d'opérer.

Nous sommes dans l'attente du plan domanial réclamé aux services du pôle de gestion publique « division du domaine ».

**Voté pour à l'unanimité**

## **Contrats CUI/renouvellement**

Fin octobre, le contrat de Sébastien DUVAL arrive à terme.

Vu l'arrêté préfectoral de juillet 2015, la convention pour son renouvellement peut être accordée pour une période de 9 mois.

La gestion de la location pour la salle Socio-Culturelle nécessite le recrutement d'un agent qui sera tenu d'assurer une astreinte durant les week-ends c'est-à-dire une disponibilité sur place pour gérer les différents problèmes qui se présenteront avec une certaine polyvalence pour les divers travaux de la commune en complément de son temps de travail.

Landry DUPONT, demandeur d'emploi, est éligible pour un contrat de 12 mois qui débiterait le 1<sup>er</sup> novembre 2015. Ces conditions seront stipulées dans son contrat.

**Voté pour à l'unanimité**

## **Fonds de concours 2015/CAMVS – Mise en accessibilité -Travaux Mairie – Salle des Associations**

Demande de subvention à ce titre à la CAMVS- le dossier est éligible aux critères - 50 % de la part à charge restant à la commune sur le montant hors taxes qui est de 233 937.83 € soit 81 878. 24 €.

**Voté pour à l'unanimité**

## **Tarifs salle socio-culturelle 2015 – conditions /réservation /associations**

La maintenance de la salle Socio-Culturelle est onéreuse au vu de la réglementation sur les normes de sécurité, des tarifs en vigueur dans les autres communes, de l'entretien et des réparations nécessaires à son bon fonctionnement.

C'est pourquoi, une hausse des tarifs est envisagée à compter du 25 septembre 2015.

Tarifification qui sera appliquée aux nouveaux contrats.

Locations « Week-end »

Salle Socio-Culturelle/charges comprises(EDF-GAZ)

Ancien Tarif : 410 € Nouveau tarif : 550 €

Location vaisselle

Ancien Tarif : 50 € Nouveau tarif : 100 €

Locations « réunions » : 120 €

Locations « jour semaine non férié » : 250 €

Locations « associations » :

Ancien tarif : 205 € Nouveau tarif : 255 €

Conditions de réservation pour les associations : plus de location pour l'ancienne salle des fêtes

**Voté pour à l'unanimité**

## **Les grandes lignes au compte 6232 (fêtes et cérémonies)**

Il convient de définir les dépenses de ce compte, à savoir les différents évènements tels que les mariages, les baptêmes, les remises de prix, les récompenses, les remerciements, les fêtes communales telles que la ducasse, le 14 juillet, le marché de Noël, le repas de saint Eloi pour le personnel, les cartes cadeaux pour Noël.

**Voté pour à l'unanimité**

## **Amortissements 2015**

Suite à la convention du projet urbain partenarial (PUP) avec la nécessité d'une extension d'eau pour un montant de

4 541.17 € ht.

Il convient de créditer les comptes 777 et 1391, chacun d'un montant de 2 270.58 € soit un total TTC de 5 431.25 E

**Voté pour à l'unanimité**

## **AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée)**

Le planning des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a été élaboré de 2015 à 2020, présenté et expliqué par Dominique VERCLYTTE.

**Voté pour à l'unanimité**

## **Projets présentés par 2 de nos administrés, le 2 juillet dernier**

Monsieur FLIPO (canine-dressage) Monsieur SPORTA (moto-cross).

Ces sujets ont été repris mais n'ont pas été retenus pour des raisons de sécurité et environnementales.

Ce terrain se situe dans le parcours des randonnées pédestres, très emprunté, qui est assujéti à une certaine réglementation. (PNR & Voie Verte). Par ailleurs, il est occupé par les chasseurs (poste à pigeons).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Des panneaux de signalisation ont été réalisés par Dominique VERCLYTTE et son mari pour indiquer les bâtiments communaux.

Les dates retenues pour le passage des colis de Noël sont le 10, 11 , 12 décembre 2015.

Des vols dans les voitures ont eu lieu et signalés à la police.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés et sans plus aucun commentaire ni remarque à faire, Madame le Maire lève la séance à 21 h.

Le Maire,